

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 janvier 2017**

Décision n° **CP-2017-1400**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 10 janvier 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano, Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Frih, MM. Vesco (pouvoir à Mme Brugnera), Bernard (pouvoir à M. Képénékian).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 9 janvier 2017**Décision n° CP-2017-1400**

objet : **Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 décembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2013-3847 du 7 janvier 2013, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature d'un marché public pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-53 le 30 janvier 2013 à l'entreprise Porteret et Gobillot SA pour un montant minimum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC, et maximum de 2 800 000 €HT, soit 3 360 000 €TTC sur une période de 4 ans.

L'unité logistique et véhicules industriels (ULVI) a besoin de renouveler tous ses marchés de fournitures de pièces détachées pour son parc de véhicules dans l'année 2017. Dans un souci d'efficacité, il apparaît pertinent de prolonger ce marché afin de relancer un appel d'offres global dévolu en plusieurs lots, et regroupant l'ensemble de l'approvisionnement en pièces de l'unité.

Ainsi, il est proposé la possibilité de prolonger le marché de fourniture de pièces détachées n° 2013-53 arrivant à échéance le 29 janvier 2017 pour une durée de 6 mois, soit le 29 juillet 2017 afin de le faire coïncider avec la fin des autres marchés.

Cette modification du marché public n° 2013-53 d'un montant minimum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC et maximum de 2 800 000 €HT, soit 3 360 000 €TTC pour toute la durée du marché est sans incidence financière.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché public, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification n° 1 au marché n° 2013-53 conclu avec l'entreprise Porteret et Gobillot SA pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Métropole de Lyon.

Cette modification est sans incidence financière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite modification du marché.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 6068 - fonctions 7212 et 7222 - opérations n° 0P25O2499 et n° 0P24O2478 pour la part fourniture et compte 615511 - fonctions 7212 et 7222 - opérations n° 0P25O2499 et n° 0P24O2478 pour la part entretien et réparations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 janvier 2017.